



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 63

Texte de la question

M Jacques Godfrain attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur l'opportunit  de specialiser, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi no 87-517 du 10 juillet 1987 relative a l'emploi des travailleurs handicapes, des postes de prospecteurs placiers dans la recherche de postes reserves aux handicapes. Il lui demande si un tel projet est a l'etude et, dans l'affirmative, si le departement de l'Aveyron pourra beneficier d'une telle initiative.

Texte de la r ponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire qu'en liaison avec l'Agence nationale pour l'emploi des prospecteurs-placiers specialises dans le placement des travailleurs handicapes (PPTH) sont mis a la disposition des equipes de preparation et de suite de reclassement (EPSR) instituees par la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapees. La loi no 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapes, en faisant peser une obligation de resultat sur les employeurs qui y sont assujettis, doit faciliter l'intervention de ces equipes en permettant de rapprocher les entreprises soucieuses de remplir leur obligation d'emploi par l'embauche des travailleurs handicapes. Il est rappele a l'honorable parlementaire qu'a l'heure actuelle il existe soixante-seize equipes de preparation et de suite du reclassement, dont cinquante sont publiques. La volonte du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est de doter chaque departement d'une telle structure, afin qu'elle puisse jouer pleinement son role dans le cadre de l'application de la loi no 87-517 du 10 juillet 1987. La situation du departement de l'Aveyron sera examinee au regard des dotations budgetaires qui auront pu  tre degagees pour l'annee 1990.

Donn es cl s

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la R publique

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 63

Rubrique : Handicapes

Minist re interrog  : solidarit , sant  et protection sociale, porte-parole du gouvern

Minist re attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 4 juillet 1988, page 2137